



FEUX DE FÔRET

CONSIGNES À LA POPULATION

AVANT L'ALERTE :

Informez-vous :

- sur le risque,
- sur la localisation des chemins d'évacuation, les abris,
- sur la localisation des organes de coupure,
- sur les garanties de votre contrat d'assurance.

Prévoyez :

- la liste des numéros utiles (services d'urgence et de secours, mairie, assurance, proches),
- un kit de survie à votre domicile afin d'assurer votre autonomie dans l'attente des secours,
- de mettre en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés (ranger/fixer),
- les moyens de lutte contre l'incendie et de débroussaillage,
- l'entretien des voies accessibles aux engins de secours,
- de débroussailler 50 mètres autour de la maison, d'espacer et d'élaguer les arbres, de maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation,
- pendant les périodes à risques, de ne pas allumer de feu,
- le bon état de fonctionnement des portes et volets.



FEUX DE FÔRET

CONSIGNES À LA POPULATION

PENDANT L'ALERTE :

- Suivez les médias.
- Soyez attentifs, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et respectez les consignes émises par les autorités.
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps.
- N'utilisez surtout pas des tissus synthétiques.

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- informez les sapeurs-pompiers,
- dans la nature, éloignez-vous dos au vent,
- rentrez dans le bâtiment le plus proche,
- un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris,
- respirez à travers un linge humide,
- suivez les instructions des sapeurs-pompiers.

Si vous êtes en voiture :

- ne sortez pas si vous êtes surpris par un front de flamme, positionnez-vous sur une zone dégagée et allumez vos phares.

Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- n'évacuez que sur ordre des autorités,
- fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les si possible,
- ouvrez le portail de votre terrain ou propriété pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers,
- fermez les volets, les portes et les fenêtres et arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là,
- bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, bas de porte...).



FEUX DE FÔRET

CONSIGNES À LA POPULATION

APRÈS L'ALERTE :

- alertez les secours si nécessaire.
- mettez-vous à disposition des secours.
- suivez les médias.
- soyez attentifs et tenez-vous au courant de l'évolution et respectez les consignes émises par les autorités.
- coupez les réseaux de gaz et d'électricité si possible.
- si l'installation électrique a été endommagée, assurez-vous de son rétablissement après avis d'un électricien.
- respectez les périmètres de sécurité établis par les autorités.
- évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes.
- aidez vos voisins, en particulier les plus vulnérables.
- évacuez les branches et autres débris ou faire des tas appropriés en respectant le planning de collectes des ordures vertes.
- si des lignes à haute tension traînent au sol, prudence.
- éteignez les foyers résiduels lorsque c'est possible.
- évaluez les dégâts.
- prenez contact avec la mairie et votre assurance pour entamer vos démarches d'indemnisation le cas échéant.